

COMMUNE DE CERVON
Conseil Municipal du 14 octobre 2020

L'an 2020, le 14 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Mini club, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : ; M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes : Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN , Monique LANTIER-DUCOURET, Christelle NICOLAS, Catherine SAUVAT, Alexandra TAUPIN, MM. Pascal BERTIN, Nicolas BOITEUX, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST, Baptiste TAUPIN,

Approbation du procès-verbal :

Mme Catherine SAUVAT donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Point sur les travaux

• **Travaux de voirie :**

- ***voie communale n°7*** : Les travaux de réfection ont été correctement effectués sur la partie en enrobé. Le Conseil Municipal regrette cependant que le programme de travaux, réalisé sous mandat de la Communauté de commune, n'ait pas pris en compte la totalité de la voie en allant de Vellerot à la croix de Valentinges. En effet, la portion réalisée partant de Vellerot s'arrête au lavoir, juste à l'entrée de Valentinges. Suite à nos remarques, le hameau a été réalisé en enduit bicouche dans un deuxième temps. Sur cette dernière portion, les défauts de la route sont toujours présents et des problèmes de ruissellement apparaissent en cas de pluie. Cela sera de nouveau signalé auprès de la Communauté de Communes.

- ***A Maré-les-Bois***, de la croix au lavoir : Suite à un devis signé en octobre 2019, les travaux ont commencé par l'installation de la bordure de trottoir et la préparation du sol. Les enduits seront réalisés quand les conditions météorologiques seront satisfaisantes.

- ***A Certaines*** : les travaux sont prévus mais en attente de conditions météorologiques adaptées.

- ***Trous dans la chaussée à reboucher*** : M.Martin propose de combler les trous provisoirement. M.Bertin propose de faire de même à la Citadelle.

- ***Busage d'une entrée de pré*** sur la route Vellerot : la buse n'a pas été installée comme prévu par le propriétaire ce qui peut entraîner un danger pour les usagers.

• **Enfouissement des réseaux :**

L'éclairage public est opérationnel dans le bourg. M.Roy évoque un problème de zone d'ombre sur la route en quittant la place de la Bascule.

• **Entretien des bâtiments communaux :**

- les entreprises Legendre et Paganie ont été contactées pour le remplacement du ***chauffe-eau d'un logement***. De plus, l'installation de deux chauffe-eaux électriques est à prévoir : ***à l'école élémentaire*** et changement de celui du ***club***.

- canalisation bouchée dans le premier pavillon : l'intervention de l'entreprise Millot est à envisager, au frais du locataire.

II – Représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur Le Maire expose le fonctionnement de cette commission qui évalue pour la communauté de communes les charges communales transférées à l'intercommunalité qui pourraient ou non donner lieu à un transfert de fiscalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne le Maire comme représentant pour la CLECT.

III – Recensement

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 20 février 2021. Deux agents rémunérés par la commune (hors conseillers municipaux) seront embauchés pour effectuer cette opération. La commune percevra une subvention de l'état pour les frais occasionnés.

Trois personnes se sont présentées, ce qui permet une solution de remplacement.

Une journée de formation est prévue pour les deux agents recrutés.

Le Conseil Municipal propose de prévoir un article dans le Journal du Centre pour présenter les agents recenseurs ainsi que dans le bulletin de fin d'année et de prévenir les habitants lors de la distribution de celui-ci.

IV – Admissions en non valeur

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Trésorier a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 839,41 €.

Il précise que ces titres concernent des paiements de loyers et des frais de garderie.

Monsieur Le Maire présente la liste des titres concernés en admission en non valeur. Ils représentent un montant de 839,41 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la mise en non valeur des sommes concernées.

V – Questions diverses

- **Achat d'un PC pour la bibliothèque** : Monsieur Le Maire donne lecture de deux devis pour l'achat d'un ordinateur portable 15 pouces : 694 € chez SSII à Corbigny, 371 € chez Bruneau.

Le Conseil Municipal propose de demander un devis chez CLIC 58 à Corbigny

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité moins une voix(14 oui et 1 abstention) l'achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque.

- **Pose de la boîte à livres** : Le Conseil Municipal décide de la pose de la boîte sur la place de la Collégiale.
- **Facture voirie 2019** : Les travaux de voirie de Montliffé et du Fourneau de Cuzy ont été facturés en deçà de l'estimatif. La différence d'environ 20000 € pourrait être investie dans le changement des huisseries de la salle des fêtes. La commune pourrait bénéficier de 19200 € de DCE sur cette opération.

Monsieur le Maire présente trois devis dont les montants sont les suivants :

- 49 470 € par l'entreprise FCS
- 38 904 € par l'entreprise SARL Menuiserie Artisanale Brade
- 35809 € par l'entreprise Grofillex

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour le plan de financement du changement des huisseries de la salle des fêtes et demande à Monsieur le Maire de signer le devis de l'entreprise Groffilex.

- **Convention SAFER :** Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur Le Maire pour le renouvellement de la convention pour 6 ans concernant la gestion du bail de vente d'herbe de la parcelle de la Grande Echeintre.
- **Convention de déneigement :** Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention de déneigement de mars 2020 à mars 2026 avec M.Bertin pour un coût de 50 € par heure facturée.
- **Diminution des horaires de l'ATSEM :** Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'ATSEM qui ne souhaite plus effectuer les 4 heures d'entretien des locaux de l'école élémentaire pour lesquelles elle avait été sollicitée pour la désinfection des locaux lors de la reprise à la sortie du confinement. Son temps de travail hebdomadaire serait alors de 29 heures.

Le Conseil Municipal donne son accord pour réduire le temps de travail de l'ATSEM de 4 heures par semaine et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

- **bail de chasse :** Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Antoine Ruz qui souhaite rompre le bail de chasse du bois de Montmaraud. Monsieur le Maire prendra des renseignements pour la suite à donner à cette affaire.
- **Élagage :** Des demandes de devis vont être adressées par courrier aux entreprises habituelles (M.Loisy, M.Taupin, M.Gauthé, entreprise Lallemand) pour l'élagage de 36 km de routes à effectuer avant le 31 décembre.
Monsieur le Maire propose d'établir une convention pour plusieurs années. Le Conseil Municipal demande de prévoir des clauses particulières pour l'entretien des banquettes, le tour des poteaux et pour l'élagage des routes de Lantilly, qui devra être réalisé avant les journées du patrimoine. La commission des travaux procédera à l'ouverture des offres et au choix de l'entreprise la moins disante.
Le contrat aura une durée de 3 ans (jusqu'en juin 2023).
- **Nettoyage du cimetière :** Le cimetière a été nettoyé par les employés municipaux.
- **Cloches de l'église :** L'entreprise Bodet a effectué la visite de maintenance annuelle.
Le remplacement des battants ainsi que celui du plancher sont à prévoir.
Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour demander un devis à l'entreprise Bodet.
- **Service civique à l'école :** La demande d'un service civique pourrait être une aide précieuse à l'école maternelle. En effet l'école accueille cette année beaucoup de petits et tous petits. Ce type de contrat est entièrement financé par l'éducation nationale. Une réflexion est à mener.
- **Organisation de la cantine au 1 décembre 2020 :** Suite à la réunion qui a eu lieu le 16 septembre, l'APE ne souhaite pas réembaucher un agent de restauration. L'équipe municipale avait anticipé l'ouverture d'un poste à 35 heures, dont 25 heures environ seraient mises à disposition de l'APE, lors de la séance du conseil municipal du 9 septembre. A ce jour, cinq candidats ont postulé après la publication du poste au 24 septembre 2020. Ils seront reçus à partir du 25 octobre par le maire et quelques conseillers. L'APE sera consultée.
- **Cérémonie du 11 novembre :** les modalités de la cérémonie ne sont pas encore connues compte tenu des conditions sanitaires. Elles seront communiquées au plus vite.

- Mme Cordillot indique un problème de **fossé bouché à Marcilly**, la terre s'accumule. Les agents seront envoyés sur place.
- M. Roy indique que le **panneau de signalisation de croisement** est arraché, route des Chaumes Berdolles.
- Une réflexion est engagée sur l'utilité du **panneau de tonnage** qui penche, route de Lantilly.
- **Eclairage public à Maré le Bas et dans le bourg** : des lampadaires ne fonctionnant plus sont signalés. Le SIEEEN sera informé pour procéder à la réparation.
- M.Boiteux demande à quoi correspondent les **marquages au sol dans le bourg**. M.Martin répond qu'il s'agit de marquages réalisés par le SIAEP qui refait le schéma directeur du réseau de Corbigny.
- Les **"après -midis jeux" au club** ne reprendront pas, le protocole de désinfection étant trop strict.
- Le problème de **pollution** de l'Anguison qui devait être étudié par le SPANC perdure. M.Boiteux indique qu'il n'a rencontré personne jusqu'à ce jour. Cette situation est urgente. Des contacts seront pris rapidement.
- Suite au départ des locataires, le **logement de la Commaille** est à rénover par les employés communaux pendant la période hivernale.
- Des habitants de la commune ont interpellé M. Pêtre suite à un problème d'éclaboussures sur une maison en bord de route. Il est précisé que les riverains ne sont pas autorisés à mettre eux-mêmes une signalisation en bord de route.

Dates à venir :

- réunion publique "Les projets numériques 2021-2023 du territoire corbigeois" : jeudi 15 octobre à 18 h30
- Commission travaux : jeudi 29 octobre à 18 h
Dans les hameaux : samedi 7 novembre (à Précý) et le samedi 5 décembre, à 8 h 30
- Conseil d'école : le mardi 3 novembre à 18 h
- Prochain Conseil Municipal : le 25 novembre à 20h00
- Noël des enfants de Cervon : prévu le 13 décembre

La séance est levée à 23h30